

# PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

# E.M.I. INDEX FRANCE

## PARTIE A – STATUTAIRE

### PRESENTATION SUCCINCTE

<b>Code ISIN</b>	FR0007459920
<b>Dénomination</b>	<b>E.M.I. INDEX FRANCE</b>
<b>Forme juridique</b>	FCP de droit français
<b>Société de gestion</b>	Groupama Asset Management
<b>Compartiments/nourricier</b>	-
<b>Durée d'existence prévue</b>	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
<b>Dépositaire</b>	Groupama Banque
<b>Commissaire aux comptes</b>	Bernard COURTADE
<b>Commercialisateur</b>	Les réseaux de distribution du Groupe Groupama (8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - France) ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76)

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

#### Classification

**OPCVM "Actions françaises"**

#### Objectif de gestion

L'objectif de gestion est de répliquer l'indice de référence, le CAC 40, dans la limite d'un écart de suivi de 4%.

E.M.I. Index France est un fonds à gestion indicielle étendue.

#### Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice CAC 40. Le CAC 40 (Cotation Assistée en Continu) est un indice calculé et publié par Euronext Paris à partir de quarante valeurs cotées choisies pour leur forte capitalisation boursière, leur large diffusion dans le public, leur représentativité sectorielle et l'importance en volume des transactions les concernant. Il est calculé en continu tous les jours. De plus, il est régulièrement ajusté, certaines entreprises y entrent et d'autres en sont retirées.

#### Stratégie d'investissement

- Description des stratégies utilisées

- Stratégie de constitution du portefeuille

Pour réaliser son objectif de gestion, le gérant pourra opter entre l'investissement en contrats à terme sur indice CAC 40 ou sur les titres de l'indice pour répliquer au mieux sa composition. Ce choix se fera en fonction du montant de l'encours du FCP. Dans un but de minimisation des frais de transactions, l'investissement en contrats à terme sera a priori favorisé.

Le portefeuille, sans s'interdire des investissements en dehors du marché français, réalise, en temps normal, la majorité de ses investissements sur des valeurs françaises. Les investissements hors de France, sauf exception ponctuelle, sont réalisés au sein de la zone euro et sont clairement minoritaires voire marginaux. Le portefeuille est normalement investi exclusivement sur des valeurs appartenant à l'indice de référence ou sur des supports d'investissement dont le sous-jacent ou le comportement correspond aux valeurs présentes dans l'indice de référence.

Le FCP étant un fonds à gestion indicielle étendue, il sera susceptible d'avoir recours aux dérogations prévues par la réglementation. Ainsi, le fonds pourra investir jusqu'à 20% de son actif en actions et autres titres assimilés, titres de créance représentant chacun un droit de créance sur l'entité qui les émet et en parts et titres de créances émis par des FCC (fonds communs de créances). Ce ratio de 20% est porté à 35% pour un seul émetteur.

- L'OPCVM adopte un style de gestion indicielle par réplication afin d'obtenir une performance similaire à celle de son indice de référence.

- Catégories d'actifs

- Marchés Actions

Dans le cadre de la gestion du portefeuille au moyen de titres, les actions françaises et éventuellement de la zone Euro, selon la composition de l'indice, des produits à terme ou optionnels peuvent être utilisés et constituent l'univers d'investissement privilégié par excellence.

L'exposition normale au risque actions est voisine de 100 %.

- Marchés Obligations

Dans le cadre d'un investissement via des contrats à terme, le portefeuille dispose de liquidités disponibles, celles-ci seront investies en Bons du Trésor de la zone Euro et de valeurs assimilées en valeurs mobilières, produits monétaires (pensions, bons du trésor, CD, BTAN ...). Les Bons du Trésor achetés peuvent servir de garantie aux opérations sur Futures.

- Parts ou actions d'OPCVM

Le fonds pourra détenir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM.

- Des trackers, supports indiciaires cotés, pourront être utilisés dans la limite de 10% de l'actif net.
- Utilisation des instruments dérivés.

L'utilisation des contrats à terme (futures sur indice CAC 40) est privilégiée pour la gestion du fonds. L'engagement maximum sera de 100 % de l'actif. Accessoirement, le gérant pourra utiliser les produits optionnels.

L'OPCVM pourra intervenir sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré dans une optique d'exposition ou de couverture. Les interventions se feront en particulier via l'achat ou la vente de contrats à terme sur indice, l'achat ou la vente d'options, et, à titre occasionnel, la conclusion de contrats de swaps.

Les certificats de dépôt négociables sont utilisés afin de gérer la trésorerie et de garantir l'investissement en Futures.

De manière exceptionnelle, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif auprès du dépositaire Groupama Banque.

Des prises en pension de titres peuvent être effectuées pour gérer la trésorerie.

### Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- Risque actions

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions, le FCP étant normalement investi à 100% en actions ou équivalents. La valeur liquidative a tout lieu de connaître des fluctuations comparables à celles relevées sur son périmètre d'investissement privilégié.

- Volatilité

La volatilité de l'OPCVM sera comparable à celle des marchés actions françaises, principal support d'investissement.

- Risque de change

Néant car aucun actif n'est libellé dans une autre devise que l'euro.

- Risque de liquidité

Le risque de liquidité reste minime par l'usage d'instruments liquides.

- Risque de crédit et de contrepartie

Les risques de crédit et de contrepartie sont limités uniquement à la poche de trésorerie.

- Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque l'OPCVM n'intègre aucune garantie en capital.

### Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs, étant précisé que cet OPCVM peut être utilisé comme support de contrat d'assurance vie en unités de compte.

Le FCP EMI INDEX FRANCE s'adresse aux investisseurs qui ont un objectif de valorisation dynamique de leur capital à long terme par le biais du marché français des actions et qui peuvent accepter un risque en capital. Aucun risque devise n'existe sur ce FCP.

Proportion d'investissement dans l'OPCVM : tout investissement en actions peut être soumis à des fluctuations importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le FCP EMI INDEX FRANCE doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer celui-ci l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 5 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de l'OPCVM.

Un investisseur acceptant un risque modéré conservera une exposition globale aux actions inférieure à 30 % de son portefeuille, un investisseur recherchant un compromis entre risque et performance acceptera une exposition globale aux actions proche de 50 % et un investisseur recherchant une performance maximale assortie d'un risque exposera globalement son portefeuille aux actions jusqu'à 70% et davantage.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

**Durée minimale de placement recommandée**  
Supérieure à 5 ans.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

### Frais et commissions

#### Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
<b>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</b>	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 1,5 % De 0 à 15.244,90€ : 1,5 % De 15.244,91€ à 60.979,61€ : 1,2 % A partir 60.979,62€ : 1 %
<b>Commission de souscription acquise à l'OPCVM</b>	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
<b>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</b>	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
<b>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</b>	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

#### Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
<b>Frais de fonctionnement et de gestion TTC</b> (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Taux maximum : 1,5 % TTC déduction faite des parts ou actions d'OPCVM
<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant
<b>Commission de mouvement perçue par Groupama Banque</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
<b>Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : 0,1% maximum Obligations et assimilés : 0,03% maximum Futures et options : 1€ par lot maximum.

### Régime fiscal

Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

### INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

#### Conditions de souscription et de rachat

Centralisation tous les jours jusqu'à 11 heures auprès de Groupama Banque, 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex.

Les souscriptions et les rachats sont exécutés à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+1.

#### Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse du mois de septembre.

#### Affectation des résultats

Capitalisation.

#### Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

L'OPCVM valorise chaque jour de bourse excepté jours fériés légaux.

Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

#### Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Dans les locaux de Groupama Asset Management.

#### Devise de libellé des parts

Euro.

#### Date de création

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des opérations de bourse (devenue Autorité des marchés financiers) le 23 août 1990.

Il a été créé le 20 septembre 1990.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 58 rue La Boétie - 75008 Paris - France.

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de Groupama Asset Management.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales est établi, dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice et ce à compter de l'exercice 2005. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de Groupama Asset Management.

Point de contact :

Pour les personnes morales : Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

Pour les personnes physiques : votre commercialisateur (les réseaux de distribution de GROUPAMA ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management).

Date de publication du prospectus : 01/10/2009.

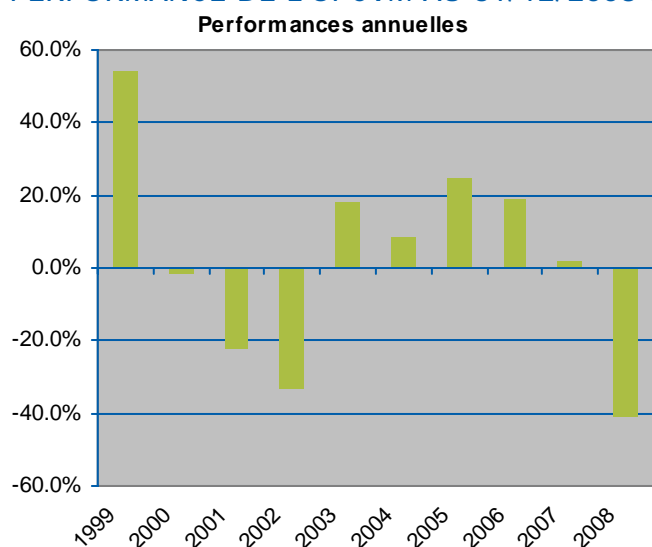
Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste de documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Les informations concernant l'OPCVM sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr>

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

## PARTIE B – STATISTIQUE

## PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2008 (en Euro)



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-40.64	-10.51	-0.65
Indicateur de référence : CAC 40 Clôture	-42.68	-11.96	-1.99

## AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.](#)

## PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1.39 %</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements</b>	0 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0 %
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
<b>Autres frais facturés à l'OPCVM</b>	0.048 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	0.048 %
<b>Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1.438 %</b>

**Les frais de fonctionnement et de gestion :**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

**Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

#### Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

#### INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté 0.1435 % de l'actif moyen. Le taux de rotation du portefeuille actions a été de .. % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	.. %
Titres de créance	39.57 %